



35 fédérations et associations nationales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion
membres de la Commission lutte contre la pauvreté de l'UNIPSS
et des collectifs inter-associatifs locaux présents dans 14 régions (Uriopss)

Paris, le 15 avril 2020

Communiqué de presse

Aide exceptionnelle en faveur des personnes en situation de précarité : un geste bienvenu mais trop limité

Alors que la crise sanitaire qui touche notre pays perdure, le Premier ministre vient d'annoncer le versement d'une aide exceptionnelle pour les familles les plus modestes. Une initiative bienvenue pour répondre aux difficultés de ces ménages, mais qui fait l'impasse sur une partie importante des publics en situation de précarité et qui demeure insuffisante pour couvrir l'étendue des besoins de ces personnes au quotidien.

A la suite des annonces du président de la République de lundi soir présentant la volonté gouvernementale de « verser sans délai une aide exceptionnelle aux familles les plus modestes avec des enfants [...] et [aux] étudiants les plus précaires », Édouard Philippe en a précisé les contours aujourd'hui, à savoir : un versement le 15 mai de 150 euros pour les ménages allocataires du revenu de solidarité active ou de l'ASS, ainsi qu'une aide de 100 euros par enfant pour toutes les familles bénéficiant de l'aide au logement.

Les associations réunies au sein du Collectif ALERTE saluent un geste qu'elles appelaient de leurs vœux depuis plusieurs semaines et qui va permettre de soutenir les familles les plus modestes - touchées notamment par l'absence de cantines scolaires - ainsi que les allocataires du RSA ou de l'ASS. Le versement automatique de cette aide permettra par ailleurs d'éviter les démarches inutiles et le risque du non recours trop souvent observé pour les droits sociaux.

Nos associations regrettent **toutefois** que **cette aide exceptionnelle**, en focalisant sur les familles avec enfants et les allocataires du RSA, **laisse de côté des catégories de personnes en situation de précarité tout aussi touchées par la crise sanitaire** : les personnes âgées bénéficiaires de l'ASPA (minimum vieillesse), souvent les plus impactées par la hausse de la facture alimentaire, tout comme les bénéficiaires de l'AAH, qui vivent majoritairement seuls et sont souvent dans des situations d'isolement ainsi que l'ensemble des jeunes précaires de moins de 25 ans, étudiants ou non, qui ne peuvent pas bénéficier du RSA...

Qui plus est, **le montant annoncé est très insuffisant**. Ce montant ne suffira pas à aider les plus précaires à surmonter l'ensemble des difficultés apparues lors de cette crise sanitaire. Nos associations avaient demandé une aide de **250 euros par personne et par mois**, depuis la fermeture jusqu'à la réouverture effective des cantines scolaires. On en est loin.

Pour faire face à l'urgence, les associations demandent que cette aide soit étendue à l'ensemble des personnes précaires, qu'elle soit renouvelée tout au long de la crise pour soutenir tous ceux et celles qui vivent au bas de l'échelle des revenus et ne peuvent plus accéder à certaines aides (distribution alimentaire, soutien à la cantine) du fait de cette crise.



**35 fédérations et associations nationales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion
membres de la Commission lutte contre la pauvreté de l'UNIOPSS
et des collectifs inter-associatifs locaux présents dans 14 régions (Uriopss)**

La situation très tendue rencontrée par de nombreuses personnes en précarité témoigne par ailleurs de l'insuffisance chronique de leurs revenus. Les minimas sociaux ne permettent pas à chacun de vivre décemment en France. **Nos associations prennent donc date, dès à présent, pour un relèvement rapide et significatif des minima sociaux** dès la sortie de cette crise, et l'élargissement du RSA aux moins de 25 ans, qui ne peuvent compter aujourd'hui sur aucun soutien public.

En parallèle, il est primordial de maintenir de manière durable les efforts concernant l'aide alimentaire ou encore d'inciter les opérateurs à débloquer les petits forfaits et cartes prépayées durant le temps du confinement, pour soutenir les personnes qui ne pourraient pas accéder à ce versement financier exceptionnel, comme par exemple les demandeurs d'asile.

Pour éviter « un naufrage » de l'économie, l'État est prêt à dégager « *les moyens financiers aussi longtemps que la crise durera* » (Bruno Le Maire). Nous attendons qu'il en fasse autant pour éviter un naufrage social.

Contacts presse :

Uniopss/ALERTE : Manon Jullien – 01 53 36 35 09 – mjullien@uniopss.asso.fr

Uniopss/ALERTE : Valérie Mercadal - 01 53 36 35 06 / 07 – vmercadal@uniopss.asso.fr